



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

MRC DE ROUVILLE : DES SERVICES EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOUJOURS OFFERTS À LA POPULATION

Marieville, le 15 septembre 2015 - Le préfet de la MRC de Rouville et maire de la Ville de Richelieu, M. Jacques Ladouceur, tient à rappeler à la population, et en particulier aux entrepreneurs du territoire, que les services de soutien en développement économique de la MRC sont toujours offerts malgré les compressions budgétaires imposées par le gouvernement au cours des derniers mois.

Évidemment, certains ajustements ont été réalisés suite à l'entrée en vigueur, le 21 avril 2015, du projet de loi n^o 28 prévoyant entre autres une nouvelle gouvernance en matière de développement économique et la création par le gouvernement du Québec d'un nouveau Fonds de développement des territoires (FDT). À cet effet, la MRC et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ont conclu une entente au mois d'août dernier relativement à la gestion de ce nouveau Fonds, donnant ainsi suite aux négociations entourant la mise en place du Pacte fiscal transitoire pour l'année 2015.

Afin de se conformer à cette entente, la MRC de Rouville s'est dotée de nouveaux outils de gestion de développement économique comprenant des *Priorités d'intervention* pour l'année 2015-2016, une *Politique de soutien aux entreprises* ainsi qu'une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*. Concernant cette dernière politique, celle-ci vient en quelque sorte remplacer le Pacte rural 2014-2019. Le CLD au Cœur de la Montérégie prévoit d'ailleurs procéder au lancement d'un appel de projets vers la fin du mois de septembre afin de soutenir financièrement les projets répondant aux critères d'admissibilité de cette nouvelle politique.

Pour le moment, le CLD au Cœur de la Montérégie assume toujours la gestion des outils de développement économique de la MRC en plus d'effectuer la gestion des fonds déjà en place tels que le *Fonds local d'investissement* (FLI), le *Fonds local de solidarité* (FLS) et le *Fonds de démarrage d'entreprises*. Les entrepreneurs et citoyens intéressés à en connaître davantage sur les services offerts par le CLD sont donc invités à communiquer avec le personnel de l'organisme au (450) 460-0202 ou à l'adresse courriel suivante : info@coeurmonteregie.qc.ca.

Quant à l'avenir de la gestion du développement économique sur son territoire à partir de 2016, la MRC de Rouville poursuit présentement sa réflexion. Est-ce que la MRC maintiendra en place son CLD ou est-ce que les services en développement économique seront plutôt intégrés aux services dispensés par la MRC ? Une réponse à cette question devra être dévoilée sous peu.

En terminant, les *Priorités d'intervention* ainsi que les politiques mentionnées précédemment peuvent être consultées en ligne à la rubrique « Services et responsabilités » du site Internet de la MRC accessible au www.mrcrouville.qc.ca, sous l'onglet « Développement économique ».

À propos de la MRC

La MRC de Rouville regroupe les municipalités suivantes : Ange-Gardien, Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Mathias-sur-Richelieu et Saint-Paul-d'Abbotsford.

-30-

Source et information :

Rosaire Marcil

Secrétaire-trésorier et directeur général

MRC de Rouville

450 460-2127 poste 224

rmarcil@mrcrouville.qc.ca